



Financé par



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

AVIS D'APPEL À CANDIDATURES

IDRA 2024– Initiative pour le Développement des Résidences autonomie dans le Département du Val d'Oise

1. Autorité compétente pour délivrer l'autorisation

Madame Christine CAVECCHI,
Présidente du Département du Val d'Oise,
Hôtel du Département
2, avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 Cergy Pontoise Cedex

Conformément aux dispositions du a) de l'article L313-3 du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

2. Objet de l'appel à candidatures

L'initiative pour le Développement des Résidences Autonomie (IDRA) menée conjointement par la CNSA et la CNAV a pour but de favoriser une couverture plus homogène en résidences autonomie sur le territoire. IDRA s'appuie donc sur l'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) de la DREES pour estimer quel territoire aurait le plus besoin de création de nouvelles places.

Le soutien financier s'élève à 5 000 € par logement par création de résidence autonomie, dans la limite des fonds disponibles prévus au niveau national pour 15 M€ en 2024.

Dans le cadre d'IDRA les travaux devront obligatoirement avoir commencé avant le 31 mai 2027. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Ségur de la Santé et du Plan France Relance, financé par l'Union Européenne. Il vient compléter le plan d'aide à l'investissement dédié à la réhabilitation des résidences autonomie lancé par la CNAV et la CNSA d'un montant de 32,5 M€.

3. Date limite de dépôt des dossiers de candidatures

Les dossiers de candidatures doivent être déposés complets au plus tard le 28 février 2025 à 23h59.

4. Modalités de dépôt des dossiers de candidatures

Chaque porteur de projet devra déposer son dossier uniquement par voie dématérialisée sur le site Démarches-simplifiées.fr via le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aac-idra94-valdoise>

Les candidats pourront solliciter les services du Département et la CNAV Ile de France pour des informations complémentaires par message électronique aux adresses suivantes : domspa@valdoise.fr, dasif-lvc@cnav.fr

5. Pièces constitutives du dossier

Le dossier comportera obligatoirement les pièces listées en annexe 1 du dossier de candidature.

6. Modalités d'instruction des dossiers et critères de sélection

L'instruction et la sélection des dossiers seront conjointement portées par CNAV Ile de France et le Département du Val d'Oise.

7. Calendrier prévisionnel de la procédure

En dehors des dates de publication de l'avis d'appel à candidatures et de dépôt des dossiers des candidats, les dates mentionnées ci-dessous sont données à titre indicatif et susceptibles de modifications :

- Date de publication de l'appel à candidatures : 15 octobre 2024 ;
- Date limite de remise des dossiers de candidatures : 28 février 2025 ;
- Instruction et suivi des dossiers : jusqu'au 15 août 2025 ;
- Demande officielle des autorisations de places par les candidats sélectionnés au CD, et validation de ces demandes par la CD : au plus tard le 15 novembre 2025 ;
- Date prévisionnelle de la notification des aides et conventionnement avec les porteurs de projet : décembre 2025 ;
- Date limite d'obtention des permis de construire : 31 juillet 2026 ;
- Date limite d'engagement juridique des travaux : 31 mai 2027.

8. Publication et modalités de consultation de l'avis

Le présent avis d'appel à candidatures sera publié :

- sur le site internet du Département du Val d'Oise
- sur le site internet de la CNAV Ile de France